L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 4 FEVRIER 1858.

Imprimé et publié par
G. J. WEISSE & Co.
[illegible] PROPRIETAIRES:
G. F. WEISSE, E. DUFOUR,
E. [illegible]SERGER, S. HARBY.

[illegible] Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
[illegible] MATIN, 4 FEVRIER 1858.

Abonnés à la semaine.

[illegible] de l'ABEILLE sont autori[illegible] des abonnemens "à la se[illegible] de 25 CENTS pour les six [illegible] payera aux porteurs.

[illegible] de jour.
[illegible]—Rubans broderies, [illegible] boîtes, etc.
[illegible]—Eau de vie française, Vin,
[illegible] terrains, dont quelques[illegible] de la succession de [illegible] des actions de la Ban[que].

Kansas---Utah.

[illegible] télégraphique nous [illegible] sur les incidents qui [illegible] se produisent au Con[grès] [illegible] question du Kansas est [illegible] La constitution de Le[compton] [illegible] au président le 1er [illegible] transmise le lendemain [illegible] accompagnée d'un messa[ge] [illegible] chambres à la ra[tifier] [illegible]

[illegible] insiste sur la nécessité de [illegible] l'opinion des Etats à [illegible] avec raison le [illegible] provisoirement au [illegible] qu'une fois la nou[velle] [illegible] l'Union, l'agitation dont [illegible] manifestera pas hors [illegible] habitants modifieront [illegible] s'ils le jugeront con[venable] [illegible] autres Etats puis[sent] [illegible] Ils seront sou[mis] [illegible] ils pourront soit [illegible] en ne touchant pas à [illegible] soit l'abolir [illegible] Les citoyens [illegible] leurs droits, et ils [illegible] travail forcé le jour [illegible] exercer. Il importe [illegible] dangereuse efferves[cence] [illegible] territoire, et le seul [illegible] l'ériger en Etat [illegible] institution. Dès que le [illegible] ce devoir, le gouverne[ment] [illegible] troupes qu'il a dû en[voyer] [illegible] présence n'y sera [illegible]

[illegible] M. Buchanan est émi[nemment] [illegible] conservatrice. Une cons[titution] [illegible] les citoyens d'un [illegible] puissance souveraine, [illegible] du gouvernement, ils [illegible] de faire les cons[titutions] [illegible] Kansas renferme une [illegible] esclavage, cette majorité [illegible] gouvernement se sera cons[titué] [illegible] nécessaires pour [illegible] La question ne [illegible] rester ouverte, car [illegible] agitation au sein du [illegible] de funestes divisions. [illegible] constitution de Le[compton] [illegible] grande maintenant [illegible] Sud succédera [illegible] le maintien ou la [illegible] Kansas ne [illegible] purement locale. [illegible] y devenant des [illegible] nouvel Etat les [illegible] garnison.

[illegible] soulevé à la [illegible] extrêmement [illegible] promenera pas avant [illegible] nombreux orateurs [illegible] depuis long[temps] [illegible] voudront natu[rellement] [illegible] justifier la con[duite] [illegible] et conquérir [illegible] on parle beau[coup] [illegible] il est bien [illegible] sonnable prévale [illegible] pérorer à perte [illegible] Aussi le Congrès [illegible] dans l'Union avec [illegible] qui s'y [illegible]

[illegible] l'Utah. Les belliqueux [illegible] à leurs hé[illegible] s'opposer aux trou[pes] [illegible] désespérée et [illegible] barbares en[illegible] proposent au gou[vernement] [illegible] de leur déli[illegible] vendre leurs pro[priétés] [illegible] s'éloigner du [illegible] il parait, l'intention [illegible] de la juridiction [illegible] C'est là de [illegible] S'il leur est [illegible] autres sectes reli[gieuses] [illegible] besoin [illegible] compatriotes [illegible] mystères révélés [illegible] Smith, mieux vaut [illegible] Etat au milieu de [illegible] quelque lieu déser[t] [illegible] à leur aise devenir [illegible]

[illegible] accepte le marché pro[illegible] l'expédition envoyée [illegible] plus de but et nos [illegible] au départ [illegible] les ouvertures [illegible] il leur fau[illegible] soumettre ou accep[ter] [illegible] dont l'issue ne saurait [illegible]

[illegible] question à Washington [illegible] Scott en Californie pour [illegible] volontaires destiné [illegible] Mormons. Si le gouver[nement] [illegible] projet, il y a sans [illegible] il y aurait folie à placer le [illegible] l'armée des Etats-Unis [illegible] expédiée contre quel[ques] [illegible] quelques milliers de fac[tieux] [illegible] renferme un grand nombre [illegible] entreprenants et cou[rageux] [illegible] heureux de sortir des so[illegible] pour faire un servi[ce] [illegible] l'occasion de se distinguer. [illegible] expérience du général Scott peut [illegible] au profit du pays, loin [illegible] gouvernement se montrerait à [illegible] et cruel s'il exposait un [illegible] les forces aux périls [illegible] des déserts où la ci[vilisation] [illegible] pénétré. Ce serait [illegible] trop d'honneur aux [Mormons] [illegible] contre eux le géné[ral] [illegible] l'armée américaine. Le colo[nel] [illegible] la division campée en ce [illegible] Grand Lac Salé suffira bien, [illegible] acceptéraient la [illegible] ces derniers à l'obéissance. [illegible] seulement des renforts, s'il [illegible]

[illegible] steamer *Genl. Rusk*, [illegible] de St-Yago le 31 jan[vier] [illegible] dans notre port, ayant [illegible] passagers, ainsi qu'une [illegible] espèces, ainsi consi[gnée] [illegible] $33,500; W. H. Letch[illegible] Cabaliero & Basualdo, [illegible] $12,700; Sturzenegger [illegible] Perdreauville & Bro., [illegible] Marks & Co. $5000; Preau & Coutu[illegible] $2,340; O. Talamon [illegible] Valle & Co. $1,300; Marburg [illegible] De Griff & Co. $1,200; R. [illegible] $750; A. Tesson, $900; La[illegible] Grant, Lewis & Co, $325; à [illegible]

[illegible] Matamoros qui, ainsi que tous [illegible] était fermé au com[merce] [illegible] temps, a été réouvert [illegible] 29 janvier.

[illegible] ont pillé plusieurs habi[tations] [illegible] rives du Rio Grande, et [illegible] Américains et Mexicains.— [illegible] Brownsville se plaignent de [illegible] des Mexicains dans les vols qui [illegible] sur la rive américaine. Un [illegible] M. Shield, s'est même vu enlever [illegible] ont été transportés sur le ter[ritoire] [illegible]

[illegible] gouverneurs de Nueva [illegible] ont réglé leurs différends [illegible] désormais de concert [illegible] gouverneur de l'Etat de Tamauli[pas] [illegible]

THEATRE D'ORLEANS.—Ce soir, au Théâtre d'Orléans [illegible] *Roi*, opéra en trois actes, d'Adam.

Mme L[illegible] ouvre, dimanche soir, la sé[rie] des bénéfices par un spectacle des plus attrayants. On en jugera par le programme suivant que nous publions sous bénéfice d'inventaire en attendant que notre feuilleton nous fasse valoir les droits de la bénéficiaire à la sympathie du public: *La petite Fadette*, vaudeville deux actes, tiré du roman de G. Sand.—*Le coucher d'une Etoile*, comédie en un acte.—*Meridien*, vaudeville en un acte.—*Intermède de chant*: "Il va partir", romance composée et chantée par M. Delagrave.—L'air de la Calomnie, du *Barbier de Séville*, M. Junca.

LIVRES ET PRESENTS.—"Chaque acheteur reçoit, avec le livre, un présent valant de 25 cents à $100, au magasin de EVANS & Co (grande vente de livres), au No 26, rue du Camp. Il n'y a rien à ajouter à pareille annonce si ce n'est que ses promesses sont scrupuleusement remplies.

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 3.—M. Bernhisel a proposé au président l'envoi d'un commissaire dans l'Utah, pour lever les difficultés et rappeler les troupes—Le président a refusé.

Le rapport de M. Mason, du comité des relations étrangères, propose d'allouer $56,080 aux armateurs du navire Armistad. La minorité du comité ne porte les armateurs que comme réclamants.

M. Robert W. Young, âgé de 20 ans, a été surpris à enlever le montant qui se trouve dans les lettres de la poste de cette ville; il passera par un jugement.

M. J. B. Williamson a été conduit ici par le sergent d'armes. Il dit avoir été enlevé de force à New-York et refuse de donner son témoignage dans l'affaire Lawrence, Stone & Co.

CONGRES.

A la Chambre, M. Glency Jones a fait un rapport sur le bill des allocations pour l'armée.

SENAT.—M. Davis a présenté un bill pour indemniser les officiers et soldats qui se trouvaient stationnés au fort Kearney avant le mois de mars 1853.

Le bill de la Chambre, qui change l'époque des séances des Cours des Etats-Unis dans la Caroline du Sud, et celui pour le paiement de ce qui est dû aux invalides et autres pensionnaires, ont été adoptés.

Le comité sur les affaires navales a présenté un rapport déclarant que l'arrestation de Walker par le commodore Paulding, n'était pas autorisée par les instructions du secrétaire de la marine, et qu'il considère cet acte comme une grave erreur. Ce rapport est celui de la majorité des membres; celui de la minorité est d'exprimer l'opinion que le commodore Paulding a agi dans l'esprit de ses instructions. Ces deux rapports ont été référés au comité général.

CONGRÈS—Washington, 3—*Sénat*—Le message sur le Kansas a été pris en considération. M. Wilson a fait à ce propos un discours très caustique et a conclu en complimentant M. Douglass.—M. Brown a répondu à M. Wilson et défendu le président. Il a été interrompu une ou deux fois par des demandes d'ajournement.—M. Stewart a pris l'engagement de répliquer à M. Brown.

En session exécutive, le Sénat a ratifié les nominations de Jas. M. Cutts, comme second contrôleur de la Trésorerie, et George Soll, comme consul à Glasgow.

Chambre—Le comité sur les pensions aux invalides a fait le rapport d'un bill accordant ces pensions.

Le comité des élections a trouvé qu'il n'était pas convenable d'accorder un plus long temps à M. Campbell, relativement au siége que celui-ci et M. Walladingham se disputent.

L'EUROPA.

New-York, 3—L'Europa a fait voile pour Liverpool, aujourd'hui, emportant $2,125,000 en espèces.

RIVIERES.

St-Louis, 3—La rivière est sans glace,—ce qui est un fait sans précédens dans cette saison,—et monte.

Le Missouri baisse.

MARCHÉS.

New-York, 3 fév.—Coton ferme, farine de $4 20 à $4 25, café ferme, blé très lourd; mais blanc de 66 à 68, mess porc de $15 50 à 15 60, bacon calme, ainsi que le sucre.

Cincinnati, même date.—Farine $3 60 à $3 75, blé de 85 à 90, pour blanc, et 68 à 75 pour rouge; whisky 15 1/4; provisions languissantes, mess porc $13 50, lard en barils 8 1/2, porcs de $5 1/2 à $5 3/4.

STEAMBOATS DESCENDANT LE FLEUVE:

Vicksburg, 3—A 3 heures, le Twitchell; à 6 heures, l'Adams.

Louisville, 3—La rivière est stationnaire, avec 7 à 8 pieds d'eau dans le canal.

Temps, à 9 heures du matin, le 3 février.

Nashville—34 degrés au-dessus de zéro;		
Vicksburg—43	do;	pluie;
Natchez—48	do;	pluvieux;
Québec—18	do;	neige;
Montréal—28	do;	clair;
Buffalo—32	do;	vent d'Ouest;
Cleveland—36	do;	vent d'ouest, nuages;
St Louis—31	do;	nuages;
Pittsburg—34	do;	nuages;
Louisville—40	do;	clair;
Cincinnati—34	do;	
New-York—44	do;	vent d'Ouest;
St John (Terre Neuve)—24	do;	nuages;
Halifax—34	do,	vent du Sud.

CHRONIQUE LOCALE.

LE COLONEL ANDERSON ET AUTRES.—Dans la charge que le juge McCaleb a produite hier, au grand juri de la Cour des Etats Unis, il a parlé du colonel Frank Anderson et autres, qui faisaient partie de l'expédition du général Walker, au Nicaragua. Il a fait observer aux membres du grand juri qu'il est de leur devoir de garder le plus grand silence sur leurs actions en s'enquérant des faits qui se rattachent à cette expédition; il a cité les lois qui interdisent tout armement contre un Etat étranger, en paix avec notre pays. Le devoir du grand juri est de s'informer quels sont les personnes qui ont fourni les moyens de former cette expédition; si ceux qui en ont fait partie partaient simplement comme émigrants ou avec l'intention de porter la guerre sur un territoire étranger, afin que des poursuites puissent être intentées contre ceux qui ont agi contrairement aux lois.—Puis il a soumis au grand juri l'accusation portée contre le colonel Anderson et autres. Après délibération, le juri a déclaré qu'il y a lieu à poursuivre.

CAUTIONNEMENT.—M. Richard Bond, accusé d'avoir tué M. J. W. Weems, a été admis à fournir un cautionnement de $3,500 à la Première Cour de District.

DUEL.—Un duel a eu lieu hier matin, à la Métairie, entre les docteurs Fox et Choppin. Après un premier coup de feu, qui n'a pas eu de suites fâcheuses, l'affaire s'est arrangée.

FAUX CHECK.—John Brooks a été arrêté hier soir, sous l'accusation d'avoir obtenu $100 de F. M. Case avec un faux check.

VOL.—Lundi soir, une personne respectable de cette ville a été saisie au collet, dans la rue Apollo, et une somme de $27 lui a été enlevée de sa poche.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—Dans la procédure relative à James Nolan, convaincu du meurtre du capitaine Renou, son avocat a fait enregistrer hier un bill d'exception sur les points déjà rapportés.

COUR DU RECORDER STITH.—Henry Sample, accusé de vol, a été envoyé devant la Première Cour de District, sous cautionnement de $350.

Joseph Tartar, accusé d'avoir frappé W. Noly avec un couteau, cautionnement de $750.

Jones M. Curry et Thomas Moore, accusés d'avoir grièvement blessé Joseph Carter, seront examinés le 8 février.—Ce jour-là aussi, et sous la même accusation, John Julia sera examiné.

RECORDER FABRE—Maggie Laurette, f. c. l., a comparu devant le tribunal pour vol d'une caillère en cuivre.

Isidore Heindengefelder—assaut et batterie—aura à comparaître à la Cour Criminelle.

Michel O'Hanlan—pour avoir porté une fausse accusation—$5 d'amende.

Succession de feu B. Saulet.

N. Vignié vendra, aujourd'hui, à l'Arcade de Banks, aux derniers enchérisseurs, deux maisons en bois, à deux étages, solidement construites, situées au coin des rues Dryades et Erato;—trois beaux terrains pour bâtir, dans la rue Bacchus, à une petite distance du Tivoli Circle. Le tout avec des actions de la Banque des Citoyens. Voir l'avis.

BELLE SUCRERIE A VENDRE.—M. ALFRED BOUSIGNY vendra à l'encan, le 15 février prochain, dans la Bourse St. Louis, une belle plantation sucrière située dans la paroisse d'Orléans, à environ six milles au-dessous de la ville. Cette habitation a 37 arpents sur le fleuve et 40 de profondeur; on y trouve les édifices nécessaires à la fabrication du sucre, ainsi qu'une grande et belle maison, des écuries, des cabanes neuves pour les nègres, &c. L'atelier comprend 58 excellents travailleurs. Les conditions sont très avantageuses.

Mortiers monstres.

Nous lisons dans le *Moniteur de l'Armée*:

On a beaucoup parlé de deux mortiers que l'administration de la guerre, en Angleterre, vient de faire établir, et qui ont été éprouvés les 19 octobre et 18 décembre derniers à Woolwich. Voici sur ces bouches à feu dont les proportions sont colossales, quelques renseignements puisés dans les rapports officiels.

La bombe la plus forte employée jusqu'à ce moment par l'artillerie britannique a 13 pouces anglais de diamètre, et pèse 190 livres. La nouvelle bombe a 36 pouces anglais de diamètre; elle pèse 750 livres et contient environ 500 livres de poudre à l'intérieur. Sa charge est de 70 livres. Chacun de ces mortiers destinés à lancer ces énormes projectiles pèse 52,000 kilogrammes et a 3 mètres de hauteur. On y monte au moyen d'un escalier disposé à cet effet.

Il serait impossible de transporter d'un point sur un autre et de faire mouvoir une telle masse, si elle était d'un seul morceau. Ce qui rend ces mortiers entièrement différens des autres, c'est qu'ils se composent de plusieurs parties distinctes, s'adaptant les unes dans les autres et pouvant être assemblées dans la batterie même. Si l'une des parties est endommagée, elle peut être remplacée sur les lieux par une autre de même poids et de même dimension.

Ces engins de guerre se composent donc d'une série de pièces circulaires, en fer forgé; le métal, dans toute son épaisseur, est éprouvé au même degré. Ils ont été commandés à Blackwall pendant la guerre de Crimée. Lors de l'épreuve qui a eu lieu le 19 décembre, une des bombes [illegible] au sixième coup, éprouva un léger accident; la commission chargée de suivre le tir constata qu'un des cercles en fer, ayant 3 pouces de hauteur sur 3 pouces d'épaisseur, fut cassé après le sixième coup. La fracture s'était étendue sur une partie défectueuse égale en surface à environ la moitié du cercle.

Les membres de la commission, tous officiers du corps royal d'artillerie, déclarèrent que, si on eût été devant l'ennemi, on aurait continué le feu, autant que le mortier n'était pas [illegible]; mais que, comme il était inutile d'exposer à un accident dans un simple tir d'expérience, il y avait lieu de suspendre le tir. La construction a [illegible] de huit jours pour forger une autre [illegible] en remplacement de celle qui avait [illegible] hors de service.

Les expériences qui ont eu lieu à Woolwich n'ont pas donné des résultats très [illegible]. La longueur de portée des projectiles a été [illegible], leur maximum de [illegible] dans le tir a été de 20 pieds, et il est arrivé [illegible], ou, selon l'expression anglaise, un [illegible] cratère de quarante pieds de diamètre.

Les détails que nous venons de donner sur les nouveaux mortiers anglais nous ont paru intéressants à faire connaître, mais nous n'avons voulu émettre aucune opinion favorable ou défavorable sur ces bouches à feu. Il pourrait d'ailleurs être intéressant de comparer leurs effets avec ceux du mortier monstre provenant des arsenaux belges, qui lança deux ou trois bombes au siége d'Anvers en 1832, ce qui le mit hors de service.

L'EMBAUMEMENT DE LA SOIE NOIRE.—Il y a longtemps que l'on dit que l'application d'un mouchoir de soie noire sur la figure faisait cesser les attaques les plus virulentes d'épilepsie. Des faits nouveaux viennent tous les jours corroborer cette assertion. Un journal de Paris, *le Pays*, rapporte le fait suivant:

"Il y a deux jours, vers cinq heures du soir, une jeune fille tombait sur la voie publique en proie à une violente attaque d'épilepsie.

"Une foule nombreuse entoura bientôt la jeune fille; on la plaignait, mais personne ne pensait au moyen de lui porter secours. Arrive un brigadier de sergents de ville; voyant de quoi il s'agissait, il demande qu'on lui prête une cravate en soie noire, et en couvre la figure de la jeune fille.

"Au bout de quelques secondes une réaction s'opère dans l'état de la malade. Les convulsions cessent, la jeune fille reprend connaissance, et bientôt elle peut rentrer chez elle, après avoir remercié avec effusion l'auteur de ce remède aussi prompt qu'efficace.

"Un médecin présent à cette scène, dit au sergent de ville, en le félicitant: "Vous venez de m'enseigner un moyen thérapeutique que je ne connaissais pas et dont je ferais usage au besoin."

LES PREMIERES REPRESENTATIONS DE MLLE RACHEL.—Mlle Rachel ne réussissait jamais complètement le soir d'une première représentation. Elle se montrait hésitante, réservée, timide, et désespérait ainsi les auteurs qui lui confiaient des créations. Elle échoua presque dans la reprise de *Mademoiselle de Belle-Isle* et dans celle d'*Angelo*, où, ayant à ses côtés sa sœur Rebecca dans le rôle de Catarina Bragadini, elle en fut presque écrasée. Le soir de la première représentation de *Diane*, M. Emile Augier était consterné. Il en fut de même pour *Lady Tartuffe*, pièce bizarre, qui avait grand besoin, pour être du premier coup saisie, de l'énergique appui des artistes. Madame de Girardin voulait, sous prétexte d'émotion.... quitter le théâtre en se bornant à faire transmettre ses remerciments à la célèbre artiste. Ce fut sur l'observation de M. Régnier qu'elle se rendit dans la loge de son actrice, et toutes deux, pâles, émues, elles restèrent un moment, se tenant la main, sans pouvoir se parler.

—Vous n'êtes pas contente?—dit mademoiselle Rachel.

—Qu'importe! je sais bien qu'avec vous je le serai.

La première représentation de *la Czarine* fut encore une sorte d'échec relatif pour elle. Le lendemain, il y avait un grand dîner en son honneur chez le docteur Véron. Sainte-Beuve, Mérimée, Aubert, Halévy, M. Mocquard, y assistaient avec Scribe. Le dîner fut triste. Rachel, qui sentit bien que cet effet imprévu venait de la soirée même qu'on avait, par avance, décidé de fêter, voulut se maîtriser, se montrer, s'exciter, et donner un *la* plus digne des convives. Elle, la sobriété même, but deux grands verres d'un cru exquis de Johannisberg qu'on vantait à outrance. Rien n'y fit! Elle est mal à la tête, voilà tout; et le dîner fini, elle s'en alla pleurer un peu dans la chambre à coucher de damas rouge, avec la fameuse Sophie pour confidente! Elle s'évada, et M. Scribe resta fort inquiet, disant à Mérimée: —Elle est capable de planter là le rôle!

UN NOUVEAU JUGEMENT DE SALOMON.—On lit dans le *Bulletin d'Espalion*:

"Un fait assez singulier a égayé quelques instants les habitants de notre ville.

L'un des derniers jours de la semaine passée, d'infatigables chasseurs, explorant les vignes peu distantes d'Espalion, rencontrèrent un lièvre sur lequel ils tirèrent plusieurs coups de fusil, qui n'aboutirent qu'à effaroucher le pauvre animal au point de lui faire prendre, dans sa fuite, la direction d'une rue qui le conduisit tout droit à la Grave, au bord de la rivière, où, poursuivi, il se lança résolument à la nage. Là un autre chasseur survient, tire aussi dessus, mais sans l'empêcher de regagner la rive opposée, où l'attendait un autre spectateur muni d'un harpon, à l'aide duquel il parvint à le saisir, et, tout joyeux, l'emporta chez lui.

"Lundi dernier, la question de savoir à qui, du chasseur ou du pêcheur, appartenait cette pièce de gibier, a été portée devant la justice de paix. Après vérification des blessures dont le lièvre portait les traces, et qui ont été déclarées non mortelles par un expert, gain de cause a été donné au pêcheur.

LE DIAPASON NATUREL.

Un observateur ayant dit un jour qu'il entendait résonner le *la* dans sa tête en l'agitant un peu vivement de droite à gauche, plusieurs personnes se mirent à vérifier le fait sur elles-mêmes; mais le succès n'avait pas couronné leurs expériences, elles restaient convaincues que la proposition avancée était fausse. On aurait pu cependant leur faire remarquer qu'elles n'avaient pas pris soin; avant de remuer la tête, de se débarrasser le cou de leur cravatte et de leur col, et qu'elles avaient ainsi expérimenté au milieu d'autres bruits qui ne leur permettaient pas de percevoir le son du *la*.

Quoi qu'il en soit, cette théorie du diapason naturel vient d'être reprise par un savant qui attribue ce phénomène une cause physiologique. Le son se produit, dit-il, dans l'oreille moyenne et il est causé par le contact du marteau contre l'enclume; on sait que le bras de ce marteau est attaché au contour du tympan, et qu'il est tenu en équilibre par des fibres élastiques. Or, en secouant la tête, on fait résonner le marteau sur l'os de l'enclume. Ce faible bruit qui se produit à chaque oscillation, a de l'analogie avec celui d'un quivre frappé au loin et il est à l'unisson du *la* chez toutes les personnes qui l'ont entendu.

Ajoutons que les personnes qui n'entendent le *la* que d'une oreille ne sont pas plus capables d'apprécier les sons que celles qui, ayant un ceil plus faible que l'autre, ne peuvent apprécier les couleurs. Ceux dont les deux oreilles sonnent d'accord ont la voix juste comme l'oreille. Il est évident, en effet, que nos organes étant doubles et séparés, si une moitié manque on n'est pas d'accord avec l'autre, nous ne pouvons apprécier les choses que d'une manière fausse ou incomplète.

Castil-Blaze avait indiqué un moyen d'exercer l'oreille et d'inculquer la gamme à toutes les nations chrétiennes, c'était de faire précéder dans les horloges la sonnerie de chaque heure de l'échelle diatonique ascendante avant midi et descendante après midi. La sonnerie de l'heure-même aurait toujours été le *la* de l'Opéra.

C'est été pour les peuples civilisés le prélude d'un nouveau concert européen qui aurait bien eu son mérite.

IDENTITÉ DE LA FORCE ET DU CALORIQUE.—M. Leroux, répétiteur à l'Ecole polytechnique, démontre l'*identité de la force et du calorique* par une expérience d'une grande simplicité.

Il prend une bande en caoutchouc, par exemple, une de ces bandes doubles, avec lesquelles on attache les papiers et la maintient, en la levant par les deux extrémités, dans son état de tension naturel. Après quoi, il se l'applique sur les lèvres ou sur le nez. Le contact atteste que la bande est froide.

Il éloigne sa bande à une petite distance de l'organe touché, la tire vivement par les deux bouts et la ramène sur le nez ou sur ses lèvres, elle produit alors une sensation de chaleur, la température de ce morceau de caoutchouc s'est élevée de plusieurs degrés.

En effet, dit le *Cosmos*, quand vous avez tendu la bande de caoutchouc, vous avez exercé un effort, vous avez fait agir une force; cette force n'a pu être anéantie, elle ne peut être que dissimulée, transformée, et voilà pourquoi vous la retrouverez sous forme de chaleur sensible. Quand la bande revient sur elle-même, c'est elle qui, à son tour, produit un travail; ce travail ne peut être produit de rien; il ne peut être qu'une forme nouvelle d'une force antérieure; et, en effet, après son travail accompli, la bande est redevenue froide; pour l'accomplir, elle a dépensé la chaleur qu'elle possédait. C'est ainsi que lorsque vous comprimez un gaz, ce gaz cède aux corps environnants la chaleur équivalente à la force dépensée dans l'acte de sa compression; que lorsqu'un gaz se dilate, il emprunte aux corps environnants la chaleur nécessaire pour le travail de sa dilatation. Il y a cependant entre le gaz et la bande de caoutchouc une différence capitale. C'est quand on la dilate que la bande de caoutchouc s'échauffe; elle se refroidit quand elle se contracte. Le contraire a lieu pour les gaz, et cela doit être, car c'est quand il se dilate que le gaz travaille, tandis que la bande travaille en se contractant. Ces effets contraires peuvent cependant être ramenés à un énoncé commun, ainsi que le fait remarquer M. Foncault: l'état naturel du gaz c'est la dilatation; l'état naturel du caoutchouc c'est la contraction; on peut donc énoncer comme théorème général qu'un corps écarté de sa chaleur quand on l'écarte de son état naturel, qu'il emprunte de la chaleur quand il revient à son état naturel.

FEUILLETON.

LES MASQUES D'OR.

Roman de Mœurs contemporaines.

L'AVEU.—Suite.

M. de Montgiare avait mis peu de temps à franchir la distance qui le séparait de la demeure du vicomte. Il sonna vivement. Mariette vint ouvrir et recula étonnée en voyant l'air de violence que trahissait sa physionomie.

—Votre maître y est-il? demanda Félix, d'un ton brusque.

—Oui, Monsieur; certainement, Monsieur.....

Par la réponse timide de la servante, le marquis jugea qu'il laissait trop paraître son agitation. Il s'efforça donc de se dominer, afin d'arriver adroitement à la connaissance de la vérité.

Justement Alexis était avec Bénédict qui pour la dixième fois lui retraçait ses impressions de la soirée et qu'il catéchisait à ce sujet. Averti par Mariette, il accourut, en ayant bien soin de fermer la porte de communication. Louise était descendue et avait reçu le marquis.

—[illegible], mon cher, dit ce dernier, de te déranger de si bonne heure. Tu étais [illegible] sans doute, car tu es un travailleur, toi!

—[illegible] ne pourrais me déranger mon cher Félix. Pas de cérémonie. Sois le bien venu.

—Je te remercie de ton amitié sincère.

—Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elle t'est connue. Mais qu'as-tu donc, Félix? tu parais [illegible].

—[illegible]......un mal de tête.

—Cependant.......

—[illegible] rien. C'est une migraine. Mademoiselle Louise n'a-t-elle pas été au bal d'hier?

Et sans attendre la réponse:

—C'est un plaisir bien [illegible]...... Quelques-uns [illegible] de chez soi [illegible] y a une [illegible].

Louise et Alexis échangèrent un regard.

—Oui, poursuivit le marquis, une atmosphère étouffante à tout autre, tout de chagrin [illegible] cette mêlée de gens qu'on ne voit [illegible] subir, qu'on ne suit et qu'on n'aime [illegible] et qu'on ne reverra jamais pour la plupart.

Une seconde fois, le frère et la sœur s'entre-regardèrent.

—Il est certain, dit Louise, que je préfère à toutes les soirées, à tous les raouts, une simple lecture que me fait Alexis.

—Je voudrais bien que la marquise pensât de même.

—Ne te plains pas, dit Alexis, Mme la marquise aime le monde, j'en conviens; mais tu lui en as toi-même donné le goût; et d'ailleurs, la jeunesse passe si vite......si vite....

—Sans doute elle passe, répliqua M. de Montgiare; mais, auparavant, elle amène son cortége de coquetterie, d'enivremens, d'erreurs.....Et qu'est-ce qui la suit? les regrets et les remords.

—Voyons, voyons, reprit le vicomte en s'efforçant de surmonter son inquiétude, tu es sombre comme une tragédie. Voilà ce que c'est que le mal de tête. Il faut te distraire, il faut bannir les idées noires.

—C'est vrai, j'ai besoin de me distraire. Si j'examinais avec toi tes collections?

—Tu flattes mes goûts.

—De ce côté, dit le marquis en indiquant la porte du corridor, tu dois avoir des curiosités, des raretés. Fais-moi donc pénétrer dans ce sanctuaire....

—Il n'y a rien par-là.... dit vivement Alexis.

—Bien, vraiment?

—Qu'une chambre en désordre. Par conséquent, il est inutile....

—J'ai compris. Ecoute, Alexis, au nom du ciel, ne commets pas la plus grande des indignités pour un gentilhomme, ne mens pas.

—Qui te fait supposer?

—Ton trouble et mes informations. Tu me dis qu'il n'y a rien dans cette chambre, et qu'elle est en désordre, et je te dis, moi, qu'il y a dans cette chambre quelqu'un qui se cache.

—Quand il serait vrai? s'écria le vicomte. L'hospitalité est chose sacrée, et j'en remplirai les devoirs.

—Quand il serait vrai!.... Oh! c'est la vérité. Voilà une lettre, une lettre de l'infâme Gournet, qui semble sortir de l'enfer pour me torturer.

—Cet homme existe encore!

—Il est ici!......mais il n'y est pas seul, et deux ennemis me sont revenus à la fois. Quelle différence entre eux, cependant! Que Gournet vive ou soit mort, peu m'importe. Celui que j'ai sujet de haïr, celui qui a osé venir à Aix pour me braver, mais qui n'a pas le courage de son action, puisqu'il se cache comme un lâche, celui-là, c'est M. Bénédict Arnaud!

—Plus bas! plus bas!......dit le vicomte avec angoisse. Entends-moi. Suis-je capable d'un procédé déloyal? Eussé-je reçu sous mon toit M. Arnaud si j'avais supposé qu'il fût animé contre toi de quelque mauvaise intention et si je n'avais su combien son âme est noble?

—Belle raison! Il te trompait, l'indigne comme il m'a trompé moi-même!

La porte du couloir s'ouvrit. Bénédict parut, et dit en se montrant:

—Non, monsieur le marquis, je n'ai trompé personne, pas plus vous que le vicomte.

—Ah! vous sortez enfin, monsieur!...... J'avais cru que vous vous tiendriez renfermé et j'admirais votre prudence. C'est vous!... Il ne vous a pas suffi de payer ma confiance de la plus odieuse ingratitude: vous vous glissez encore dans la ville que j'habite afin de m'apprêter de nouveaux chagrins, de nouvelles humiliations.

Et comme Bénédict se taisait devant une accusation si brusque:

—Répondez, que venez-vous chercher ici? quelles sont vos intentions? Si vous étiez un honnête homme, auriez-vous recours au mystère?

—Le ciel m'est témoin, monsieur....

—N'invoquez pas le ciel; vous l'outragez. Ne vous ai-je pas écouté patiemment, vous devez m'entendre de même. Je le répète donc, le ciel m'est témoin que pas plus autrefois qu'aujourd'hui je n'ai tramé de complot contre votre honneur. Vous honneur m'a toujours été cher et sacré. J'ai eu pour vous l'affection la plus dévouée, la plus reconnaissante. Accueilli en frère dans votre maison, j'eusse été incapable de payer votre confiance d'ingratitude. Je ne l'ai pas fait. Vous pouvez ne pas me croire; je lis dans vos regards que vous ne me croyez pas; c'est pourtant la vérité; je l'atteste de la manière la plus solennelle. Des apparences s'élèvent contre moi et contre la personne que vous accusez; mais n'ajoutez pas foi si aisément aux circonstances; dites-vous qu'il y a eu, en cette occasion, une simple manifestation d'amitié; dites-vous qu'il y avait des cœurs émus, à la veille d'un départ, à la suite d'un drame; pour des coupables il n'y en avait pas. Vous jouer! mais il faudrait pousser la duplicité jusqu'aux extrêmes limites; il faudrait, par une combinaison de ruses, abuser aussi M. le vicomte, qui m'a tendu les bras lorsque j'étais isolé, triste, errant. Déjà parjure envers vous, je le serais aussi envers lui: à une faute première, je joindrais le mensonge, la duplicité. Ah! monsieur, vous ne me connaissez pas: si ma conscience se faisait des reproches, ce n'est pas une courte distance, c'est l'Océan tout entier que j'eusse mis entre nous. Je suis revenu parce que l'amitié m'était nécessaire, parce que la solitude me pesait, enfin parce que je pouvais revenir la tête haute.

—Vous ne m'imposerez pas par ces belles phrases de rhéteur. Je sais que le vice a toujours langue dorée.

—Ménagez vos expressions, je vous prie.

—Loin de les ménager, j'en voudrais trouver de plus fortes encore, et elles seraient au-dessous du mépris que vous m'inspirez.

Les traits de Bénédict se contractèrent. Alexis trembla, et, saisissant la main de l'artiste:

—Contenez-vous, dit-il; j'ose espérer que le marquis ne tardera pas à regretter cet éclat et à sentir qu'il doit du respect à l'hospitalité que vous avez ici offerte.

—Moi! s'écria Félix avec une fureur croissante, je ne regrette qu'une chose: c'est de n'avoir pu déjà faire justice de ce misérable!

—Monsieur, dit Bénédict, il a été d'abord sensible à vos injures: ce sont les premières, ce sont les seules de ce genre qui m'aient été adressées; vous pouvez continuer maintenant: elles glisseront sur moi sans m'émouvoir: car plus elles sont de violence, moins elles m'atteignent.

—Je conçois; vous vous enfermez dans le rempart de votre austérité, comme tout à l'heure vous vous enfermiez dans cette chambre. Ah! je parviendrai bien à renverser ce système de philosophie intrigant. Si vous n'êtes pas le dernier des hommes, vous me suivrez sur le terrain.

—Une provocation! je m'y attendais. Il y a deux mois passés, monsieur, un fait semblable faillit vous amener à un plus déplorable des fratricides. Aujourd'hui, le combat que vous me proposez aurait une autre conséquence non moins fatale et que je vous épargne.

—Laquelle, s'il vous plaît?

—Vous devriez la pressentir. Mais je parle, puisque vous m'y obligez. Eh bien! Monsieur, examinez l'état de faiblesse où est arrivée Mme la marquise, et dites-vous qu'un événement aussi violent pourrait donner le coup de la mort à Mme de Montgiare.

—Ah! oui...... vos jours lui sont si précieux!

—Vous torturez ma pensée....

—Et vous, Monsieur, vous avez torturé ma vie. Je ne me paie pas de vos raisonnemens. Voulez-vous vous battre, oui ou non?

—Félix, je t'en conjure!...... murmura le vicomte.

—Monsieur le marquis!.... dit Louise.

—Laissez-moi. C'est à lui seul que j'ai affaire. Monsieur Arnaud, répondez: Voulez-vous vous battre, oui ou non?

—Non, dit Bénédict.

—Une troisième fois, dit le marquis faisant un pas en avant, voulez-vous vous battre?

—Non, Monsieur.

—Alors recevez ce stigmate de honte.

La main de Félix effleura la joue de Bénédict.

Le vicomte s'était élancé, croyant que Bénédict allait riposter. Celui-ci ne bougea point. La rage aveuglait le marquis.

—Laquais! s'écria-t-il, tu n'es pas sensible à un soufflet!....

—Mon courage est connu...... Vous pouvez me frapper encore.... Je suis résolu à vous pardonner.

En ce moment Mlle de Neuville entra, haletante, hors d'elle-même.

Sa vue arrêta Félix, qui toujours avait ressenti du respect pour cette noble nature.

Emma se plaça résolument entre le marquis et l'artiste.

—Viens-tu, dit Félix, protéger le traître que j'ai châtié?

—Qu'avez-vous fait, mon frère, et combien vous serez fâché de votre violence!

—J'ai rempli mon devoir d'époux outragé.

—Oh! malheur à nous!...... J'arrive trop tard, moi qui apporte la vérité......

—Que voulez-vous dire, Emma?

—Mon frère, mon frère, c'est un aveu, un aveu que je consomme en mon cœur, mais qui doit s'en échapper.... Ecoutez-moi, vous n'avez pas été outragé, vous ne l'avez jamais été.... c'est un rêve.

—Quoi! n'a-t-il pas justifié les accusations de la vicomtesse?

—C'est un rêve.

—Emma, viens-tu m'irriter encore!

—Je viens vous ouvrir les yeux. Il m'en coûte, mais l'intérêt de la vérité est plus puissant que les ménagements du monde. Si M. Bénédict multipliait ses visites à l'hôtel, c'est qu'un motif tout particulier l'y appelait.

—Je sais lequel.

—Vous ne le savez pas. Il y avait à côté de Juliette, une personne qui avait fixé son attention, entendu ses paroles timides, ses projets d'union, ses regrets des obstacles que sa naissance pourrait mettre à un mariage; et cette personne, qui avait accueilli avec émotion son aveu honorable et craintif, cette personne aimée de Bénédict et qui aime aussi M. Bénédict, c'est moi!....

La fureur du marquis fit place à la stupéfaction et à un certain regret de l'excès qui l'avait précédé. Une déclaration si nette, si formelle et en même temps si délicate pouvait-elle être repoussée? Si Bénédict avait été le mari d'Emma et invoqué, cet amour secret, Félix eût pu rejeter au loin sa confidence et y voir une offense de plus. Mais c'était Emma elle-même, c'était un ange plein de pureté et de dignité, c'était elle qui révélait le cœur de Bénédict...... Comment lui dire, à elle, qu'elle en avait menti? Félix n'avait pas une parole.

Quant à Emma, épuisée par cet effort de dévouement qui avait tant coûté à sa pudeur en lui arrachant la vérité, elle avait cherché un refuge dans le sein de Louise.

Bénédict était resté partagé entre l'admiration et la douleur, lui qui ne devinait qu'à moitié.

—Merci, dit-il, mademoiselle. Vous avez daigné faire pour moi le plus grand de tous les sacrifices. Ma reconnaissance sera éternelle. Oui, nous avions rêvé un bonheur impossible..... et vous me rendez cette justice [illegible] les [illegible] encore des obstacles [illegible] je gardais le silence [illegible] qu'il fallait m'éloigner. [illegible] mon devoir à la vôtre [illegible] le [illegible] qui appartient de me [illegible] par [illegible] pour à des troubles [illegible] pas de l'avenir que vous [illegible]..... Ceux qui l'ont entendu ce [illegible] le secret. Quant aux chagrins [illegible] la fortune, ils sont dévorés [illegible] effacés depuis que la main du marquis [illegible] sur ma joue. Adieu! oublions, mademoiselle Emma..... Oublions tout! [illegible]

Sa voix expira dans un sanglot. Bénédict se précipita vers la porte de son petit appartement, où il courut se réfugier.

(*A continuer.*) ALFRED DES ESSARTS.

Décédée mercredi 3 du courant, à 3½ heures de l'après-midi, MARIE LOUISE FELICITE, fille de Florida J. Spear et de Marie Louise Félicité d'Hébécourt. Les amis et connaissances des deux familles sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures et demie. Le corps est exposé à l'encoignure des rues Miro et Esplanade.

Décédé hier à 4 heures, G. BELLANGER, natif de Paris. Le corps sera exposé à la Chapelle Mortuaire, encoignure Remparts et Conti, d'où partira le convoi aujourd'hui à 4 heures de l'après-midi.

Les célèbres AMERS D'HOSTETTER, pour la jaunisse, la dyspepsie, la faiblesse des nerfs et la faiblesse chronique, ont une odeur et un goût agréables; ce peut les prendre dans toutes les circonstances. Dans les cas de dyspepsie, ils agissent comme par magie, donnant du ton à l'estomac, fortifiant les organes de la digestion, font renaître les couleurs et brillez les yeux. C'est un excellent remède, pour tous les rapports, pour les maux d'estomac, aigus ou chroniques. Les Amers triomphent en peu de temps de la dyspepsie, des aigreurs, des tremblements nerveux, de la perte de l'appétit, de la faiblesse, etc. On ne peut manquer d'être complètement guéri en continuant à les prendre. A vendre dans tous les grands cafés et dans les principales pharmacies. A vendre par

J. WRIGHT & CO,
Nos 21 et 151 rue de Chartres.

Le Professeur de Grath.—Nous avons reçu, dans le courant de la semaine dernière, la visite du professeur Charles de Grath, dont l'établissement est au No 39, South Eight street, à [illegible]. Il nous a prouvé [illegible] qu'il est le premier inventeur et fabricant de l'article connu sous le nom de HUILE ELECTRIQUE DE GRATH; qu'il l'a longtemps préparé et vendu dans cette ville, sans succès. Nous croyons devoir annoncer ce fait comme acte de justice envers le professeur de Grath, qui a certainement droit à l'honneur attaché à l'introduction de ce médicament.—"City Item" du 3 mai.

Le lecteur voit ce que les éditeurs disent de ma véritable Huile Electrique. Je me contente d'annoncer au public et à ma nombreuse clientèle dans tous les Etats-Unis, que je fabrique cette Huile célèbre comme par le passé, dans mon ancien magasin; que j'ai été forcé d'augmenter le nombre de mes employés et que je serai bientôt à même de faire face à toutes les demandes.—L'Huile Electrique guérit, en quelques minutes, des rhumatismes et d'autres maladies.—Je donnerai vingt-cinq piastres à quiconque arrêtera l'individu qui annonce l'Huile Electrique et trompe le public.

Seul propriétaire et fabricant du monde,
PROF. CHARLES DE GRATH,
A son ancien magasin, No 39, South Eight Street, près Chesnut, Philada.

N.B.—Mon nom est sur la bouteille et l'étiquette. A vendre, à la Nlle-Orléans, par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres.

LES CELEBRES
Amers Allemands
DU DOCTEUR HOOFLAND,
PRÉPARÉS PAR
Le Dr C. M. JACKSON, Philadelph. Pe,

Guérissent radicalement de
La maladie de foie, la dyspepsie, la jaunisse, de la faiblesse chronique, de la faiblesse des nerfs et de toutes les maladies provenant du foie ou de l'estomac.

FAITES-EN L'ESSAI,
ET VOUS SEREZ GUERIS.

A vendre à 75c. la bouteille, par les marchands et pharmaciens de toutes les villes et villages des Etats-Unis, des Canadas, des Indes Occidentales et de l'Amérique du Sud.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, 21 et 151 rue de Chartres.

ATTENTION.

Les soussignés appellent l'attention du commerce sur la vente à l'encan d'eau-de-vie française, vins, absinthe, pâtés truffés, etc., qui aura lieu, aujourd'hui, jeudi, 4 février 1858, à 10½ heures A. M., au magasin des importateurs Messieurs C. Cavaroc & Co, No 144, rue Royale.

Chapeaux, Bottes, Souliers et Brodequins. L'attention particulière des acheteurs est appelée sur la grande vente de chapeaux, bottes, souliers et brodequins qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures au magasin d'encan de E. Peychaud, Hyde & Co. No 28, rue de la Vieille Levée. Conditions à la vente.

Rubans, broderies et marchandises sèches. L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente de rubans, broderies et marchandises sèches qui aura lieu aujourd'hui, au magasin d'encan de E. Peychaud, Hyde & Co. No 28 rue de la Vieille Levée.—Conditions à la vente.

Le Mormonisme.—Demain, attention actuelle, rendue et destinée.

JOHN HYDE, ancien Elder Mormon et auteur du livre intitulé "Le Mormonisme, son but et ses chefs," fera une lecture sur ce sujet JEUDI SOIR, 4 février, au Lyceum Hall, Hôtel de Ville.—Prix du billet 25 cts, à vendre par les Libraires et à la porte.

La dernière aura lieu demain.
LE CELEBRE TABLEAU
DE LA FOIRE AUX CHEVAUX,
Par cette artiste distinguée, Mlle ROSA BONHEUR.

Le public est respectueusement informé que l'exposition de ce chef-d'œuvre de l'art moderne que toutes les classes de la population sont venues voir avec tant d'enthousiasme, cessera dans trois ou quatre jours.

Le tableau est exposé dans le Lecture Room de l'Odd Fellows Hall, rue du Camp, de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi et de 6½ à 9 heures du soir.—Prix d'entrée, 25 cts.

On peut acheter des billets à la librairie de M. Norman, No 14, rue du Camp. S. G. GOODRICH, 4 févr. Secrétaire.

AVIS.
Le navire NOBLE TAYLOR, capitaine French, arrivé de Marseille, commencera son déchargement, sous le "general order", mercredi 3 février. Toutes les marchandises dont les permis n'auront pas été retirés seront envoyées aux entrepôts publics.
3 fév. BAXTER, LOVELL & Co.

ACTIONS DE BANQUE ET SCRIP.
Le soussigné demande des actions de la Banque de la Louisiane, de la Banque de l'Union et de la Banque du Canal; du scrip des compagnies d'assurance Sun et des Marchands.
I. A. PERLEY,
3 fév—3 No 116 rue de la Commune

LE No EST 30, RUE DU CAMP.

City Gift Store de Storts.

Livres, FOURNITURES DE BUREAUX, *Papier et registres.*

Les présents se composent non-seulement de bijoux, mais d'articles UTILES et pouvant servir d'ornements.

LE No EST 30, RUE DU CAMP.
Tous les ouvrages nouveaux et classiques.

Cartes de géographie, gravures, fournitures de bureaux, première qualité; papiers à lettres et rayés, papier écolier, etc.—Le tout sera vendu à des prix réduits.

DE JOLIS PRÉSENTS,
valant 25 cts. à cent piastres.

Seront livrés aux acheteurs avec chaque livre ou le papier valant une piastre ou davantage.

Voici le moment d'acheter des vêtements
A très bon marché.

Les étrangers qui sont en ville et les citoyens de la Nlle-Orléans qui ont besoin de Pardessus de toutes espèces, de redingotes, d'habits, d'habits de tous les jours, de manteaux, de pantalons, de gilets de drap, de chemises, de linge de peau, De gants, bretelles, mouchoirs, Cravates, bas, mouchoirs de poche, Malles, valises, sacs de voyage, Vêtements en caoutchouc et d'autres marchandises. —OU— Si les parents et les tuteurs ont besoin d'habillements d'enfants de toutes espèces, Seront convaincus, en venant au magasin de **Alfred Munroe & Co.** No 34, RUE DES MAGASINS, qu'ils ont trouvé l'établissement où l'on vend constamment les meilleures marchandises à des prix qui engagent à acheter.

Chemises Votre Patronage.

Nous appelons l'attention du public sur notre excellent assortiment de chemises. [illegible] Nous en avons de toutes les grandeurs et de toutes les qualités. Nous garantissons que l'acheteur [illegible] échanger les marchandises qui ne lui conviendraient pas.

PRIX FIXES. ALFRED MUNROE & Co. No 34, rue des Magasins

A VENDRE.

TROIS BEAUX NEGRES CREOLES, garantis des maladies et vices prévus par la loi, ils ne sont offerts en vente qu'à cause de la résolution que prend leur propriétaire de s'établir en Europe, sans plus revenir en Louisiane.
FRANÇOIS, âgé de 22 ans
PAUL, âgé de 23 ans
HENRY, âgé de 20 ans.
Pour les conditions s'adresser au No 65 rue Bourbon.

LES DERNIERS JOURS!
LE MAGASIN DES BONS MARCHÉS,
Le magasin No 166, rue de Chartres,
sera fermé dans quelques jours!

Les marchandises encore invendues seront cédées à des prix encore plus réduits.
166.........RUE DE CHARTRES.........166
A côté de la LIBRAIRIE NOUVELLE.

TABAC—10 balles tabac du Kentucky en feuilles pour capes et tripes, à vendre par BRUGUIERE & Co, 10 rue Nouvelle

En débarquement du navire Riga, de Bordeaux:
150 barriques vin rouge de Bordeaux
25 do do Pauillac
10 do do St Estèphe
10 do do St Julien
100 caisses de 12 bouteilles St Julien
1000 do 12 do do
A vendre par A. CAZENAVE & Co. 29 rue Vieille Levée.

REÇU par les navires Pico Ubra et Mercedes, de la Havane, d'Espagne:
25 [illegible]
[illegible]
A vendre par P. GUERACHE, BROTHERS & Co.

25 [illegible] arrivé à vendre par P. GUERACHE BROTHERS & Co.

DIVERS—Cigares de choix de la Havane—[illegible]

L[illegible] concentré—150 caisses à vendre par B J HART & Co, 77 et 79 rue Tchoupitoulas

POTTERY de Barcelone [illegible] à vendre par B J HART & Co, 77 et 79 rue Tchoupitoulas

FROMAGE—[illegible] de l'Ouest et fromage d'Angleterre, à vendre par B J HART & Co, 77 et 79 rue Tchoupitoulas

SALAISONS—[illegible] à vendre par B J HART & Co, 77 et 79 rue Tchoupitoulas

A[illegible]—100 [illegible] à vendre par B J HART & Co, 77 et 79 rue Tchoupitoulas

AVIS.

L'ACTE de société de la maison ayant prévu le cas, le décès de notre associé Commagère ne produira aucun changement dans les affaires ou la raison de la maison.
Nouvelle-Orléans, 1er février 1858. CAZELAR, COMMAGERE & Co.

Demande.

On demande une jeune fille de six à neuf ans [illegible]

Southern Institute,
Rue St-Louis, 166.

On demande [illegible] de français [illegible]

BEAUX-ARTS.
LES CHUTES DU NIAGARA,
Grand tableau de Mozan,
Est exposé à la Librairie de M. Saint, rue du Camp, No 36.—Entrée gratis.

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 30 janvier 1858.

LA Direction a déclaré un dividende de six pour cent qui sera payé aux actionnaires en à lounge [illegible] 10 février prochain.
C. A. F. BONDEAU, caissier

AVIS.

Le soussigné [illegible] notaire public [illegible]

[illegible] HERVIES ET TREMAILLES [illegible]

Parfumerie de qualité supérieure.

No 100 LAMPES No 100

F [illegible]

Jh. LACOUTURE Jne.,
PROPRIETAIRE DU CRU FELSINAU,
Ancienne Juridiction de Canterac (Haut Médoc).

VIENT d'ouvrir un comptoir de vins [illegible] rue St Louis [illegible]

H[illegible]—100 barils et 14 caisses [illegible] à vendre par JOSEPH H MARKS & Co, 43, 45 et 47, Nouvelle Levée

Au Public.

Le soussigné [illegible] comme candidat à la place de MAIRE. L'élection a lieu le 2 juin prochain.
BENJ F. HARRISON.

AVIS.

DANS l'affaire de la Municipalité No 2, demandant l'ouverture de la rue Claiborne et la continuation de Commissaires pour ouvrir la dite rue à partir de sa jonction avec la rue St-Avid jusqu'aux Champs Elysées, devant la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans;

Les commissaires, nommés par l'honorable Juge de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible] et donnent avis qu'ils ont déposé au greffe de la dite Cour une copie de l'estime et de l'assessment pour être soumis à l'inspection de quiconque cela peut concerner et que la même sera produite à la Cour pour confirmation.

C'est pourquoi toutes personnes dont les droits et intérêts peuvent être affectés, sont prévenues de déposer [illegible] leurs objections par écrit dans les dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis.

JOHN CULBERTSON, } Formant une majorité
A. D. DOSSOUCOURT, } des Commissaires

Avis aux Dames.
LE MAGASIN
AU COIN DES RUES
ORLÉANS ET ROYALE,
DEVANT FERMER LE 10 FEVRIER,
Pour cause de fin de bail,
Toutes les MARCHANDISES QUI S'Y TROUVENT seront vendues à
TRES GRANDE REDUCTION
POUR DU COMPTANT.

Parmi les articles on trouvera:
[illegible] robes barège à volants
[illegible] do Organdies, à volants
150 do Barèges à volants
150 mouchoirs [illegible] brodés
[illegible] à 75 c. la yarde.
[illegible] à $15.
[illegible]
Coin Orléans et Royal

Banque Commerce de la Nouvelle-Orléans.

Département des Travaux Hydrauliques.
30 janvier 1858.

AVIS est donné aux actionnaires de cette Institution que l'élection annuelle de Directeurs sera tenue aux bureaux de la Compagnie No 86, rue Dryades, [illegible] LUNDI, 1er mars prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
E. E. PERCY, Secrétaire

Tombola de la [illegible] de toutes les Tombolas.

La plus avantageuse
(Pour ceux qui n'ont pas acheté des billets)
[illegible]

Pour 15,000 billets à $1 chaque, soit $15,000.
$37,600 DE LOTS!
[illegible]

Bonnardel & Cie

Liquidation positive.
THEODORE DANFLOUS,
145, RUE ROYALE,

A partir de ce jour, offre à vendre, au [illegible] son assortiment de coiffures d'importations anglaises, françaises et américaines [illegible]

Magasin de marchandises sèches à bon marché.

DANZIGER,
Encoignure Rampart et Orléans, et No 128 rue des Remparts (ancien Cirque),

OUVERTURE de jolies marchandises de printemps, à bon marché, parmi lesquelles se trouvent [illegible]

Vin de choix.
45 barriques vin rouge St Emilion, 1848-1850.
[illegible]

Vin pour famille, etc.

146 barriques vin rouge, divers crûs
[illegible]

A vendre par LOUIS F. MAZERE, 33 rue Toulouse

MM. Charles Frédéric & Cie.
Rue Conti 86 et 147 rue de Chartres.

ETABLIS depuis plus de 16 ans en cette ville, ont l'honneur de prévenir leur amis et le public en général, que par leur nouveau procédé de teinture et d'apprêt par la vapeur, et de nettoyage à sec, de [illegible]

American aromatic bitter cordial.

Ce cordial aromatique et amer dont la saveur et l'arome des plus suaves se marient [illegible]

A vendre chez A. A. PEYCHAUD, 163, rue Royale, [illegible]

AVIS AUX FAMILLES.

Le docteur SANTIAGO [illegible], ex-médecin des hôpitaux civils et militaires de l'Algérie, [illegible]

AU DRAWBAK.

100 demi-pipes de vin de [illegible] très corsé, [illegible]
A vendre par PABLO GELPI, 120 Vieille-Levée.

En magasin et à vendre par le soussigné:
[illegible]
A vendre par PABLO GELPI, 120 Vieille-Levée.

En débarquement du ship J. C. Humphrey, de New-York:
[illegible] barils de beurre de Goshen, première qualité.
A vendre par PABLO GELPI, 120 Vieille-Levée.

Avis important.

MME MOREAU, accoucheuse, a l'honneur d'informer [illegible]

Petite bonne femme vit encore.

A. Carrière. E. Bordelais.
A. CARRIERE & Co.
IMPORTATEURS,
No 26, rue de la Vieille Levée,

ONT toujours en magasin un grand assortiment de Vins, Liqueurs, Eaux-de-vie et Conserves [illegible]

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS [illegible].—Février 1858.

[illegible]

L'ŒIL
L'OREILLE.

SURDITE—MALADIES DE L'ŒIL ET DE L'OREILLE.

Le Dr F. A. VON MOSCHZISKER
Est à l'Hôtel St-Louis, appartements Nos 1 et 2,

Où l'on peut le consulter sur toutes les maladies de l'ŒIL et de l'OREILLE, qui exigent les soins d'un médecin ou d'un chirurgien.—HEURES—9 A. M. à 3 P. M.

REFERENCES—L'Hon. Maire, Chas. Waterman; M. Holbrook, du Picayune; le Dr Porter. On peut voir chez lui de nombreux certificats de ses succès en traitant des personnes bien connues.

Il est reconnu dans l'Union que le Dr Moschzisker est le chirurgien qui a obtenu le plus de succès dans le traitement des maladies de l'ŒIL et de l'Oreille. Son traitement de la surdité lui a valu la plus belle réputation.

Pose d'YEUX ARTIFICIELS sans faire éprouver la moindre douleur.

Pose de TYMPANS ARTIFICIELS, si c'est nécessaire, en cas de SURDITE.

HENRI VIEUXTEMPS.

LE PREMIER CONCERT DE HENRI VIEUXTEMPS à la Nouvelle-Orléans aura lieu du 5 au 10 février.

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 29 janvier 1858.

L'ELECTION annuelle de neuf Directeurs de cette Banque aura lieu lundi, 1 février, de 11 heures à 12 heures P. M., au local de la Banque.
C. A. F. BONDEAU, Caissier.

Banque de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 23 janvier 1858.

UN dividende semi-annuel de cinq pour cent sera payable aux actionnaires de cette Banque à partir du lundi, 1er février prochain.
Par ordre de la Direction, R. M. DAVIS, Caissier

DOBARD & Cie
DEGRAISSEURS, rue Bourbon, 165,

NETTOIENT toute sorte d'étoffes et vêtements; ainsi que [illegible]

Pension bourgeoise.

LE soussigné, qui demeure avec sa famille dans la rue d'Orléans, No 162, encoignure Royale, reçoit les personnes qui désirent être servies dans le genre espagnol. Les chambres sont vastes et bien meublées, les repas excellents et le prix modéré. Il admet également à sa table ceux qui ne voudraient prendre que le repas et il envoie à manger au dehors.
O. RODRIGUEZ.

MAILLOT & SON,
124, rue des Magasins,
Importateurs de Vins, Eaux-de-Vie, &c., et fabricants de liqueurs du pays.

B. JOURDAN.
Successeur de M. Bonnabel,
IMPORTATEUR-DROGUISTE EN GROS,
Pharmacie Chimiste,
Encoignure Natchez et Tchoupitoulas.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il vient d'acheter l'établissement de M. BONNABEL. Des arrangements sont faits afin de recevoir constamment de nouveaux assortiments d'Europe, du Nord, etc. Les plus grands soins seront portés à ne fournir que des drogues de premier choix, aux prix et aux conditions les plus modérés.
B. JOURDAN.

REÇU par le Schamberg, du Havre, un assortiment de [illegible] Nous avons en recommande par son bon marché, de doublures françaises, [illegible]
DUFAUT & Cie, 24 rue Royale

VIGNES.
Pêchers, Poiriers, Pommiers et autres Arbres Fruitiers.
AU BON HORTICULTEUR,
Rue de Chartres, 118, entre St-Louis et Conti.

Magasin de Tapis.
Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons en magasin un grand et beau stock de tapis, comprenant
Médaillons, Velours, Wiltons,
Tapis, Bruxelles, 3 plis,
Ingrains, Chenille, Vénitiens.

TOILE CIRÉE—une grande variété de modèles et de qualités, nattes, drugget et dessous de table, couvertures de table et de piano. Le tout sera vendu à des prix modérés pour du comptant ou des billets approuvés à courte échéance.
A. BROUSSEAU & Co.

A L'ÉTOILE DU NORD
Encoignure Conti et Passage de la Bourse,
P. Blanchard.

A l'honneur d'informer ses clients et le public en général, qu'il vient de recevoir par le Sautier, venant de France, du cassis du Mont-d'Or—du Batafia de Grenoble, de l'Extrait de punch au Rhum, de l'Eau Noix, de.

Il tient en outre d'excellent Sherry cordial, Absinthe, Kirsch, &c. Le tout au prix habituel de la barre.

En magasin et à vendre par le soussigné:
[illegible]

RHUM de la Louisiane—17 barils rhum supérieur de la marque "Virginia Plantation," Iberville, à vendre par BERNARD TURPIN, 30 et 55 rue de la Vieille Levée

A LOUER.
Avec Jouissance.
(Magasins, chambres, comptoirs, montres, etc.)

LE magasin No 200, rue de Chartres, à côté de la Librairie Nouvelle.

A louer aussi:
Les appartements situés au 2me étage, au-dessus du dit magasin, avec chambres et cuisine sur la cour. S'adresser sur les lieux.
J. TACON.

SALAISONS anglaises—Reçu par le navire Hartley, arrivé de Londres:
[illegible]
A vendre par DUNTZE & IKEN, coin Royale et Conti

Demande de renseignements.

ON désire avoir des nouvelles de GIOVANNI BATTISTA BONAZZA, qui partit de Trieste en 1855 pour New-York, et se trouvait à Memphis le 30 décembre [illegible]. Il est [illegible]
O. B. GRAHAM, 95, rue Gravier

POTASSE en barils, demi-barils et barillets de 24, 12 et 6 livres, à vendre à bas prix, par ALFRED KEARNY, 73 rue des Magasins

EN débarquement du navire Riga, capt Fresne, de Bordeaux:
50 barriques de vin rouge.
10 milliers bouchons à damejeannes,
10 do do fai-longs
A vendre par V & E MAIGNAN, 29, St Louis

EN débarquement du navire Riga, arrivé de Bordeaux:
[illegible]
A vendre par X. LAMBERT, 65 rue des Magasins

AVOINE de l'île Prince Edward, pour plant, en magasin et à vendre, en lots au gré des acheteurs, par F A GONZALES & Co, 11, Front Levée

AVOINE d'Egypte pour plant—[illegible], en magasin et à vendre, en lots au gré des acheteurs, par F A GONZALES & Co, 11, Front Levée

AVOINE de St-Louis—5000 sacs, en débarquement et à vendre par F A GONZALES & CO, 11, Front Levée

MAIS—500 sacs mais, jaune et blanc, en magasin et à vendre, en lots au gré des acheteurs, par A GONZALES & Co, 11, Front Levée

MAIS créole—En magasin et à vendre par F A GONZALES & Co, 11, Front Levée

FOIN—500 balles foin de l'Ouest, en magasin et à vendre au gré des acheteurs par F. A. GONZALES & Co, 11 Front Levée

Magasin d'habillements confectionnés.
No 1, bâtisses Pontalba, rue de la Vieille Levée, En face du ferry de 2d District.

E. CHAMPAGNE,
MARCHAND-TAILLEUR,

A toujours en mains un assortiment complet d'habits confectionnés d'après les derniers modes de Paris et de New-York.
Commandes exécutées par les meilleurs ouvriers.

AUX DAMES.
Mlle TH. BETER,
Successeur de Mme Georgine Taber, rue du Canal, près Dauphine.

A L'HONNEUR d'annoncer aux dames qu'une marchandises nouvelles d'Europe viennent d'arriver, par la voie de Hambourg, par le navire Copernicus. L'assortiment comprend [illegible]

Matériaux de construction
BRIQUES, BOIS DE CHAUFFAGE, &c. &c.

V. BERGNELLE, marchand au Vieux Bassin, entre Toulouse et Franklin, tient constamment un assortiment de matériaux de construction [illegible]

VANILLE—[illegible] de livres de vanille reçues de Vera Cruz, en magasin et à vendre par CABALLERO & BASUALDO, No 32, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

CAFE JAVA—100 sacs dit Gouvernement, à vendre par JOSEPH H. MARKS & Co, 43, 45 et 47, Nouvelle Levée

F. GAIENNIE,
Marchand de produits de l'Ouest.
[illegible]
No 20, rue de la Vieille Levée,
NLLE ORLEANS.

VIN ROUGE! VIN NOIR!—40 barriques vin de Roussillon [illegible]
96, rue de Levée.

M. R. SMITH & CO.,
GRANDE ENTREPRISE
$100,000.

La distribution des primes aura lieu à la Nouvelle-Orléans,
LE 1er MARS PROCHAIN.

PREMIER LOT:
$10,000 EN OR.

SECOND LOT:
UNE MAGNIFIQUE
PARURE EN DIAMANTS
évaluée à $5,000.

600 LOTS
CONSISTANT EN
BELLES MONTRES DE CHASSE,
EN OR.

BILLETS, $1 CHACUN.
A VENDRE
AU PRINCIPAL BUREAU
N° 97,
Rue du Camp, près Poydras.

LISTE DES LOTS:

1er LOT:	
$10000 en or	$10000
2me LOT:	
Parure en diamans	$5000.
3me à 9me LOT:	
7 belles montres de chasse, en or. $300	2000
10me à 21me LOT:	
12 belles montres de chasse en or. $250	3000
22me à 100me LOT:	
79 belles montres de chasse en or. $200	15800
101me à 378me LOT:	
278 belles montres de chasse en or. $150	41700
379me à 609me LOT:	
204 belles montres de chasse en or. $100	22400

600 montres. Total $100.000

Les numeros seront tirés d'une roue en verre: le premier numéro tiré gagnera le premier lot de DIX MILLE PIASTRES EN OR; le deuxième gagnera les diamants; le troisième gagnera la meilleure montre—et ainsi de suite jusqu'à ce que six cents numéros soient tirés—ce qui comprendra tous les lots.

Les billets demandés par la malle et accompagnés de l'argent, seront envoyés promptement par la malle suivante.

Adressez les lettres à M. R. SMITH & Co., No 97, rue du Camp, Nlle-Orléans.

Des personnes responsables seront nommées pour sauvegarder les intérêts des détenteurs de billets qui pourraient être absents de la ville le jour du tirage.

Les numéros des billets qui gagneront les lots seront publiés dans les journaux de la ville le lendemain de la distribution.

Les lots gagnés par les personnes demeurant hors de la ville, seront gardés sujets à leur ordre.

LES MEILLEURES REFERENCES seront données quant à l'intégrité et la responsabilité des personnes engagées dans cette entreprise.

On ne recevra de Billets que ceux des Banques de la Nouvelle-Orléans.

M. R. SMITH & Co
Importateurs de montres,
No 97, rue du Camp, près Poydras, Nlle-Orléans

ELIXIR ANTIGOUTTEUX
DE HIPP. BRIBUGNE.
Inventeur du Baume Tropical anti-rhumatismal.

Jusqu'à présent, la médecine était restée impuissante contre la Goutte, cette terrible affection qui fait tant de victimes sur l'un et l'autre hémisphère, et chaque jour encore tant de personnes à terme nerveux pour les livrer aux plus vives souffrances. Il est inutile de rappeler les symptômes de cette maladie, symptômes bien connus de ceux qui en sont atteints. [illegible]

L'Elixir antigoutteux est d'un usage facile, on peut s'en procurer à [illegible]

A vendre en dépôt général, à la Nouvelle-Orléans, chez M. Delasche, pharmacien encoignure Bourbon et Dumaine.—Et à New-York, chez M. Maland, Broadway.

Hotel Verandah Conti,
........Rue Conti........

M. GEORGE a l'honneur d'informer le public qu'il vient de faire construire l'hôtel et d'arranger pour le plus grand confort des personnes qui l'honoreront de leur confiance, l'Hôtel Verandah Conti, rue Conti, 26, entre Chartres et Levée.

Outre le grand nombre de chambres et de cabinets qui permet de recevoir du seul vingt à vingt-cinq pensionnaires, on trouvera dans cet hôtel de vastes et confortables appartements pour des familles.

La manière dont cet établissement est tenu sous tous les rapports, les soins donnés aux voyageurs et par dessus tout la qualité et la nouveauté des aliments, sont toujours fournis, ainsi que les vins et les liqueurs, aux préparations [illegible]

M. GEORGE profite de cette occasion pour annoncer que ses déjeuners sont de huit à neuf heures, et le dîner de trois à quatre heures.

Les chambres, y compris la pension, sont aux prix de 25 à 50 piastres par mois, selon leur importance; pension à $18 par mois, vin compris.

Assurances Françaises.

LE soussigné fait savoir aux personnes importantes des marchandises de France, et dont les risques maritimes seraient couverts par les assurances, qu'il est aussi également les agents des Compagnies suivantes:

MARSEILLE.

L'Union des Ports	Cie la Garonne
Cie Marseillaise	Cie La Maviera Catalana
Norddeutscher Lloyd	Cie d'Ass. Gles de Trieste & Venise
Lloyd Bordelais	Lloyd Belge
Le Cabotage	Società Romana
La Cie d'Ass. Gles Neerlandaise	Cie Barcelonaise d'Ass. Maritimes
Cie d'Ass. Maritimes Iberica	Lloyd Barcelonais
Cie Avaguindera	La Provence
La Réunion des Négociants assurés	Reunion & Pilote
Cie l'Aquitaine	Cie d'Ass. de Marseille
Cie La Gironde	La Union
Cie d'Ass. Gles Maritimes	El Ancora
	Lloyd Océanien

Nlle Orléans, 27 janvier 1858.
ED. DUPASSEUR & Co.

Compagnie d'assurance Hope,
De la Nouvelle-Orléans.
Bureau, encoignure Canal et Exchange Place.

Capital en argent.............$200,000

CETTE compagnie assure contre les dangers des mers et des rivières, contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie, aux taux courants du prime, et rembourse aux personnes qui font assurer [illegible]

Toutes les pertes seront réglées promptement et équitablement.

HENRY PEYCHAUD, président.
L. H. PLACE, vice président.
LOUIS BARNETT, secrétaire.

DIRECTEURS:
LH Place	A. Laforest
C H Kerston	Théo. Lanaux
F. Malochée	W. H. Vredenburgh
S. Plateau	George Heaton
	Henry Peychaud.

Nlle Orléans, 15 janvier 1858.

Bureau des commissaires de la dette consolidée de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1858.

AVIS est par le présent donné que, conformément à la section 27 de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans et pourvoir au gouvernement et administration de ses affaires," approuvé le 23 février 1852, et à la section 8 de l'acte supplémentaire, relatif à l'incorporation de la ville de Lafayette dans celle de la Nouvelle-Orléans, approuvé le même jour.

Des propositions cachetées seront reçues pour la "vente à la ville" de 200 bons de $1000 chaque, provenant de l'émission faite en vertu des actes ci-dessus mentionnés, jusqu'au 25 février prochain (1858), à midi.

Les propositions doivent être adressées à M. O. de Buys, secrétaire, et porter cette suscription: "Proposition pour la vente des bons".

Commissaires
Chas M. Waterman, maire, Adam Giffen, trésorier, Thos Theard, contrôleur, Ad. Dupré, président, J. M. Hall, président.
O. DE BUYS, secrétaire

SOIERIES RICHES, MANTEAUX, etc,
AU PRIX COUTANT.
L. RINOCHE & Co.,
30, *rue de Chartres, encoignure Douane,*

ONT l'honneur d'informer les dames, qu'à partir de ce jour, ils vendront tout leur assortiment de marchandises d'hiver au prix coûtant.

TIR LEPAGE,
Rue St-Louis, No 44, entre les rues Royale et Chartres,
Ancien Ten Pin Alleys.

L'OUVERTURE de cet établissement, transporté de la rue de Chartres, No 123 dans la rue St-Louis, est fixée à ce soir, 26 janvier. Les propriétaires n'ont rien négligé de ce qui pouvait rendre ce Tir parfait: la disposition du local, les consommations, les armes, tout est du premier choix, et les amateurs pourront se convaincre que, comparé à ceux non-seulement de la Nouvelle-Orléans, mais de tous les Etats-Unis, cet établissement ne laisse rien à désirer.

ENGRAIS—Poudre d'os, grosse et fine; superphosphate de chaux; Poudrette, Plâtre de Paris et Guano du Mexique, à vendre par ALFRED KEARNY, 73 rue des Magasins

CHAPEAUX—Un lot de chapeaux de paille, dernière mode, venant d'être reçus par le Caloweo [illegible] à vendre par [illegible], 21 rue de la Commune

Charbon—Charbon—Charbon

300 tonneaux du meilleur charbon anglais, à vendre par T. JOYAL, 116, Passage de la Bourse

LOTERIES DE SWAN & Co.
Autorisées par l'Etat de la Georgie

$70,000 POUR $10!

Les loteries suivantes seront tirées par S. SWAN & Co., Directeurs de la LOTERIE DE L'ACADEMIE DE SPARTA dans le mois de février 1858, à AUGUSTA (George), sous la surveillance des commissaires.

CLASSE 1—Pour être tirée publiquement, dans la ville d'Augusta, Georgie, SAMEDI 6 février 1858.
CLASSE 2—Pour être tirée publiquement, dans la ville d'Augusta, Georgie, SAMEDI 13 février 1858.
CLASSE 3—Pour être tirée publiquement, dans la ville d'Augusta, Georgie, SAMEDI 20 février 1858.
CLASSE 4—Pour être tirée publiquement, dans la ville d'Augusta, Georgie, SAMEDI 27 février 1858.

Sur le plan de numéros simples.
Cinq mille quatre cent quatre-vingt-cinq Lots.

Prenant un lot pour chaque neuf billets, sur MAGNIFIQUE PLAN!

Tous les Samedis, dans le mois de février.

1 Lot de	......$ 70,000	4	do	[illegible]
1 do	 30,000	4	do	[illegible]
1 do	 10,000	4	do	[illegible]
1 do	 5,000	4	do	[illegible]
1 do	 4,000	50	do	[illegible]
1 do	 3,000	50	do	[illegible]
1 do	 1,500	1[illegible]	do	[illegible]
4 do	 1,000	200	do	[illegible]

APPROXIMATIONS.
[illegible]

5,485 lots s'élevant à [illegible]

Billet entier, $10—Moitié, $5—Quart, $2 [illegible]

PLAN DE LA LOTERIE.

Les numéros 1 à 30,000, correspondant aux numéros des billets imprimés séparément sur des morceaux de papier, sont encerclés de petits tubes en fer blanc et mis dans une roue.

Les premiers 457 lots, imprimés et sur un [illegible] même manière, sont mis dans une autre roue.

Les roues sont tournées, on tire un numéro de la roue des numéros, et, au même temps, on tire de l'autre roue. Le numéro et le lot sont ouverts, montrés au public et enregistrés par les commissaires, qui inscrivent le lot en regard du numéro, et cette opération est répétée jusqu'à ce que tous les lots soient tirés.

Approximations.—Les deux numéros qui précèdent et les deux qui suivent ceux qui tirent les 7 premiers lots, auront droit aux 28 lots d'approximation, d'après le plan.

Exemple.—Si le billet No 11,250 gagne le lot de $70,000, les billets Nos 11,248, 11,249, 11,251, 11,252 auront droit à $400 chacun. Si le billet No 550 gagne le lot de $30,000, les billets Nos 548, 549, 551, 552 auront droit à $200, d'après le susdit plan.

Les 5000 lots de $20 seront déterminés par le dernier chiffre du numéro qui gagnera le lot de $70,000. Par exemple, si le numéro tiré gagnant le lot de $70,000 se termine par le No 1, tous les billets dont le numéro se terminera par 1 auront droit à $20; si le numéro se termine par 2, tous les billets dont le dernier chiffre est 2 auront droit à $20, et ainsi de suite.

On vendra des certificats de paquets aux taux suivants, c'est-à-dire le risque:

Certificat d'un paquet de 10 billets entiers			$[illegible]
do	do	de 10 demi billets	[illegible]
do	do	de 10 quarts de billets	[illegible]
do	do	de 10 huitièmes de billets	[illegible]

En demandant des billets ou des certificats, Enfermez l'argent pour payer, et les billets vous seront envoyés par la première malle.

Les acheteurs pourront avoir des billets finissant par le chiffre qu'ils désigneront.

Les acheteurs sont priés de signer leur nom et d'écrire lisiblement leur bureau de poste, le comté et l'Etat qu'ils habitent.

La liste des numéros gagnants et des lots sera envoyée aux acheteurs immédiatement après le tirage, accompagnée d'une explication pour chaque lot qui tire et un plan, avec décisions.

Toutes les lettres doivent strictement confidentielles.

Adressez vos demandes de billets ou de certificats à SAMUEL SWAN & Co. Boîte 26 S., bureau de poste de la Nlle-Orléans, ou à S. SWAN & Co, Augusta, Geo.

DÉPARTEMENT DU TRÉSOR.
Nouvelle-Orléans, ce 16 octobre 1857.

Le Trésorier informe respectueusement le public que toutes les licences de marchands, banquiers, courtiers, cafés, grosseries, voitures, charrettes, drays, camions, etc., etc., sont dues et payables à son bureau pendant tout le mois de janvier, et que si elles ne sont pas payées avant le 1er de février, elles seront réclamées en justice par qui de droit.
ADAM GIFFEN, Trésorier

BUREAU DU COLLECTEUR
DU SECOND DISTRICT
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
No. 9, rue St-Pierre, maisons Pontalba.

AVIS est par le présent donné aux contribuables que ce bureau est ouvert à partir du 1er février prochain, et que le collecteur est prêt à recevoir les taxes de 1857 sur les propriétés foncières, les esclaves, les capitaux, etc., pour l'année 1857. Je préviens les contribuables que des intérêts et une pénalité seront ajoutés à l'effet de se procurer les taxes au paiement des taxes respectives pendant l'année 1858, [illegible] par la loi.
J. HERNANDEZ, Collecteur du 2d district.

Vos boutons se décousent-ils?

Vous faut-il faire recoudre vos chemises? Les cols de vos chemises se tournent-ils de tous les côtés excepté du bon côté? Achetez-vous une demi-douzaine de chemises et en rappelez-vous de trois ou quatre grandeurs? Vos chemises vont-elles toujours mal au cou ou au poignet? Vos chemises vous coûtent-elles autant qu'autrefois? C'EST QUE

Vous n'avez pas visité le magasin de
S. N. MOODY,
Encoignure des rues Canal et Royale, où l'on a
SIX Magnifiques Chemises pour six Piastres.
ET TOUS LES
Articles pour la toilette d'un gentleman, à aussi bon marché.

Avis aux consommateurs de TABAC A FUMER.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public ainsi que messieurs les marchands de la ville et de la campagne, qu'il est prêt à leur fournir les TABACS A FUMER des qualités suivantes:
LOUISIANE,
HAVANE,
VIRGINIE,
MARYLAND.

Il appelle respectueusement leur attention sur ces TABACS, qui se recommandent par leur qualité très supérieure.
A vendre en gros et en détail, par G. JAQUET, 51 rue St Pierre

Cognac, Vin, Genièvre, etc.

30	quarts pipe	J Brand	
4	do	de	Magiery 1852
10	quarts	de	Jean Louis 1841
25	do	do	J Lavelle 1842
[illegible]			
20	quarts de	Evrau	
[illegible]			
50	pipes genièvre	Swan	
25	do	de	Anchor
25	do	de	Schnapps
75	caisses absinthe	E Pernod	
25	do	kirsch	de
25	do	absinthe	Bordeaux
15	do	de	Richard & Muller
25	do	kirsch	do
250	do	Haut Talence 1846	
25	do	Léoville 1847	
100	paniers champagne	Star	
25	do	do	Crown
25	do	Bourgogne	
70	barriques Margaux		
75	do	St Julien	
25	do	Chateau Bayonne	

Sous les clés de la Douane, à vendre à bon marché pour clore de vieilles consignations.
J & J TARDOS, 81 Vieille Levée

VIN BLANC—250 quarts vin blanc Haut Sauternes, [illegible] en débarquement du navire [illegible], de Bordeaux.
A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19 rue St Louis

EAU-DE-VIE—[illegible] Phi. Godard & Co [illegible]
[illegible] Castillon 1816 et 1825,
[illegible] Bunker Hill
[illegible] A Lagrange & Co
[illegible] Baron & Co
[illegible] J Dennerton Fils 18[illegible] A Serraigned
[illegible] J Lemaux, 18[illegible] Ch Rip[illegible]
[illegible] F Sibert [illegible] A Bonnet & Co
[illegible] les Vignerons Unis
[illegible] Saint Charles
[illegible] J Allard, [illegible] A Camus
A vendre sous les clés de la douane par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St Louis

VIN rouge—35 barriques vin rouge E Bellon
10 et 15 demi do do Chat d'Uzan
12 et 26 do do do Pierre Margaux
20 do do do St Estèphe St Fuel
150 caisses vin rouge St Julien, 12 bout
250 do do diverses marques
A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19 St Louis

V. A. MAGNON

INFORME respectueusement le public et ses amis qu'il fait aujourd'hui l'ouverture de son magasin de vins, liqueurs, sucreries, conserves alimentaires, provisions pour famille, &c. &c.
Son magasin est situé encoignure Royale et Orléans.

Bon marché! Bon marché.
A. PEPIN & Co.
MAGASIN ROUGE, entre les deux marchés, le plus près du marché aux viandes,
ET
JACKSON STORE, encoignure Ste Anne et Chartres.

PAR suite de l'état actuel des affaires, nous venons de [illegible] notre grand stock de marchandises sèches de [illegible] achetées à l'encan, à New York, pendant la crise, à une réduction de plus de 50 pour cent—Consistant:

Cachemires à carreaux, tout laine, à 46 à 60c
Mérinos français, couleurs assorties, 50 à 90c.
Cachemires de [illegible] de laine, 25 à 35c
[illegible]

3,000 PIEDS [illegible]

REÇU par le [illegible]

COGNAC [illegible]
A vendre [illegible]